

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demandé de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 9 Janvier

Le scrutin du 3 Janvier

Les radicaux-socialistes avaient mené depuis huit mois une campagne des plus violentes dans les départements qui avaient à élire leurs représentants au Sénat. Ils avaient multiplié les réunions, les conférences, la propagande sous toutes ses formes, par la parole, par la presse, par les distributions de brochures. Cette agitation sans précédent a donné les résultats que voici : sur les 97 sénateurs élus au scrutin du 3 janvier, 13 ou 14 seulement avaient inscrit sur leur profession de foi la révision et l'impôt progressif sur le revenu ; 83 avaient repoussé ces deux articles du programme de M. Bourgeois. Chercher à démontrer, dans de pareilles conditions, que le radicalisme a remporté une victoire éclatante aux élections sénatoriales serait se moquer du public. Divers journaux de l'extrême-gauche l'ont cependant essayé. D'autres plus habiles ont essayé de faire croire, citant quelques incidents isolés, que la politique de concentration à gauche, c'est-à-dire la politique à tendances radicales, avait réalisé certains progrès.

On a cité l'exemple de la Haute-Garonne, qui a élu en effet deux radicaux, en remplacement de MM. Constans et Adrien Hébrard. Il convient de rendre cette justice à nos adversaires qu'ils ont fait dans ce département, une guerre implacable à tous ceux qui étaient suspects de modérantisme, et qu'ils ont dirigé leurs efforts avec une singulière âpreté contre les deux sénateurs sortants. Ils ont réussi à les évincer. Mais si les modérés avaient employé les mêmes procédés à l'égard des radicaux, le résultat eût été sans doute très différent. Aux violentes campagnes de presse, aux réunions de tous les chefs du radicalisme qu'on a organisées à Toulouse, aux discours de M.

Bourgeois, qu'ont donc répondu les modérés ? C'est à peine si M. Hébrard et M. Constans se sont rendus dans la Haute-Garonne quelques semaines avant l'ouverture du scrutin. Ils ont reçu des coups, ils ont été attaqués avec vigueur ; pourquoi n'ont-ils pas pris la même attitude vis-à-vis de leurs adversaires ? On les a sottement accusés de pactiser avec la droite, et au même instant, on excitait sourdement contre eux les conservateurs et les catholiques, et on faisait à ceux-ci des promesses qu'on ne tiendra certainement pas.

Le tort de M. Constans et de M. Adrien Hébrard a été de trop compter sur leur prestige personnel, qui est du reste considérable et légitime, de ménager tout le monde et de se faire l'illusion que les radicaux les ménageraient à leur tour. Ils ont poussé à ce point la courtoisie et la bienveillance envers leurs adversaires, qu'ils ont permis le maintien de M. Laudard à la préfecture de la Haute-Garonne, de ce même M. Laudard qui avait été choisi par M. Bourgeois pour faire de la politique radicale et vanter les mérites de la révision et de l'impôt global. Sans doute le préfet de la Haute-Garonne n'a pas dû combattre M. Hébrard ni M. Constans. Mais il a donné des gages sérieux aux radicaux toulousains. Il a été installé en grande pompe au Capitole la municipalité des fraudeurs qui avait été élue, et il a adressé tous ses compliments à M. Ournac, « le premier élu », qui la veille encore signait des affiches de la dernière violence contre les ministres actuels, c'est-à-dire contre les chefs hiérarchiques de M. Laudard. Et aujourd'hui M. Ournac est nommé sénateur ; M. Hébrard et M. Constans ont été battus. Tels sont les résultats de la politique de faiblesse, d'abandon, de laisser-aller qu'on a pratiquée dans la Haute-Garonne comme dans bien d'autres départements.

Mais en dehors de la Haute-Garonne, quel est donc le département où la politique de concentration à gauche ait fait les moins

dres progrès ; Ce n'est pas dans l'Isère, où les trois modérés ont triomphé si aisément des trois radicaux, ni dans l'Oise, où le même résultat s'est produit. Ce n'est pas non plus dans le Loiret, où les amis de M. Viger et de M. Bourgeois ont reçu une si éclatante défaite. Ce n'est pas non plus dans la Marne, où malgré les efforts de M. Bourgeois, les sénateurs sortants ont été réélus avec une forte majorité contre M. Vallée et M. Langlet. Est-ce encore dans le Rhône, où le candidat des modérés, M. Bouffier, a obtenu 385 suffrages, alors que le candidat à tendances radicales, M. Gaillon, maire de Lyon, n'a pu en récolter que 135 ? Où sont donc les progrès des idées radicales ? La vérité est au contraire que M. Léon Bourgeois a été mis en échec dans tous les départements, y compris le sien, où il avait essayé de faire pencher la balance en faveur des candidats les plus avancés. Le vaincu de la journée de dimanche, c'est lui-même. La démonstration est faite qu'il n'exerce aucune action sérieuse sur l'opinion publique, que ses discours à peine entendus sont oubliés le lendemain. Son principal associé, M. Doumer, s'en doutait un peu, puisqu'il a pris la précaution de se faire attribuer un poste largement rémunéré, sans attendre le résultat inévitable de la bataille électorale.

J. QUERCYTAÏN.

La politique financière

Les détracteurs de notre régime financier se plaignent de l'élévation croissante des charges budgétaires et veulent à tout prix une politique d'économie des plus rigoureuses. Tout le monde est de cet avis. Mais encore conviendrait-il de ne pas protester en même temps, comme le font la plupart, contre les lenteurs que subissent depuis quelques années les grandes entreprises des travaux publics. Il n'est pas plus facile en effet de faire des économies en augmentant les dépenses qu'il n'est possible de rendre davantage à l'impôt en demandant moins au contribuable.

Mais, avant d'envisager notre politique financière dans l'ensemble et dans les détails, avant

de rechercher les économies réalisées et réalisables, voyons tout d'abord quels sont les principaux éléments de l'augmentation, apparente en grande partie, du chiffre de nos budgets depuis 1883, année que l'on se plaît à comparer à l'exercice de 1896.

Or, voici ce que nous constatons :

Les lois votées par le Parlement et le développement continu des besoins du pays ont entraîné une dépense de 140 millions.

L'augmentation du nombre des fonctionnaires de l'instruction publique, à tous les degrés, l'amélioration des traitements, l'accroissement constant du personnel des Postes, des Télégraphes et des Téléphones, l'amélioration du traitement des agents du cadre subalterne ont augmenté aussi dans une notable proportion la charge budgétaire.

Mais ce qu'on oublie de dire c'est que si, d'une manière générale, les dépenses des monopoles et des exploitations industrielles d'Etat se sont considérablement accrues depuis une quinzaine d'années, par le fait de l'extension des services, elles ont eu pour corollaire une augmentation correspondante des recettes.

Mais ce n'est pas tout : la charge nette des pensions civiles, qui était de 15 millions avant 1870, atteint aujourd'hui le chiffre de 42 millions, et le total des pensions de l'armée de terre et de mer s'est accru lui aussi en proportion de l'augmentation de nos effectifs militaires et maritimes.

De plus, les conventions de chemins de fer ont grossi considérablement, depuis 1884, les charges du budget.

Enfin, et c'est là un point qu'on ne saurait négliger, l'incorporation au budget ordinaire des budgets extraordinaires et des comptes spéciaux, si nombreux autrefois, a eu pour conséquence, tout en nous donnant un budget sincère, une surcharge qui pèse encore pour plus de 200 millions sur l'exercice de 1897.

C'est donc un véritable trompe-l'œil que d'opposer, sans aucune explication, le budget de 1883 à celui de 1897.

Cela dit, passons à la question des économies. Que constatons-nous tout d'abord ? C'est que, depuis une dizaine d'années, tous les Ministères sans exception, et le Parlement avec eux, ont compris que, quels que soient le caractère et le degré d'utilité des dépenses publiques, elles imposent aux contribuables des charges dont il est indispensable de mesurer le poids, afin de ménager les forces contributives des citoyens et de ne point arrêter l'essor de la prospérité nationale.

Aussi se sont-ils efforcés, les uns et les autres, de limiter rigoureusement à l'acquittement des

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 25

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

XI

La genèse d'un crime

— Laisse donc ; à quoi bon nous embarrasser de... colis compromettants... C'est pas dans un pays de sauvages que nous allons ; et en admettant même que nous n'y trouvions pas les ustensiles dont nous pouvons avoir besoin, tu sais bien que tu dois revenir à Paris.

— C'est juste, dit Budaille en replaçant le couteau dans le tiroir... Fermons-nous la porte ?

— Pourquoi pas, répondit Rigaut, puisque Mme Guérin à sa clef.

Quand l'oncle d'Angèle et le principal client de l'Escargot d'argent débouchèrent de l'étroit corridor dans la rue Berger, la nuit commençait à venir ; ils filèrent à grandes enjambées dans la direction des quais...

Monsieur a-t-il des lettres pour le courrier ? demanda le groom à son maître, sir Barnett junior, le sympathique directeur de l'agence Barnett et Son.

Celui-ci très occupé à écrire, leva les yeux sur le cadran de la pendule de bureau placée devant lui :

— Il n'est pas tout à fait l'heure, revenez dans cinq

minutes... j'aurai terminé ma correspondance.

Le groom sortit sans mot dire. Sir Barnett cacheta rapidement trois ou quatre grandes enveloppes, prit une dernière feuille de papier à l'en-tête de la maison, et se mit à écrire :

« Monsieur, Sir Barnett esquire, mon père, m'écrit aujourd'hui même d'Angleterre qu'il a pris tous les renseignements relatifs au cottage que vous désirez acquérir dans les environs de Londres. L'homme d'affaires chargé de la vente réclame provision de mille livres sterling, que je vous prie de vouloir bien m'apporter en venant causer avec moi des dernières formalités.

« Agréez, Monsieur... etc... » Sir Barnett esquire signa de sa plus large écriture, glissa la lettre sous une enveloppe sur laquelle il traça la suscription suivante :

Monsieur Varello
Hôtel d'Albion,
rue Saint-Honoré.

Cela fait, il appuya sur un timbre électrique, pour rappeler le petit groom.

— Ces lettres à la poste, et cette autre à son adresse, ajouta-il en remettant au chasseur la missive pour M. Varello.

X

Marthe et André

— Ainsi donc, bien décidément, ma chère amie, vous refusez ma société ? demanda le comte de Limeray à sa femme.

— Oui, mon ami, je préfère que vous ne m'accompagniez pas auprès de cette pauvre femme, répondit-elle.

Je crains que votre présence ne soit gênante pour cette malheureuse et l'empêche de se confier entièrement à moi... Entre femmes on se comprend mieux... En me voyant venir à elle, elle se sentira plus à l'aise pour me parler... et, de mon côté, il me sera plus facile de lui faire accepter les petits services que j'ai le bonheur de pouvoir lui offrir...

— C'est juste, faire la charité c'est bien, la faire discrètement est mieux encore... Comme toujours, vous avez raison, ma chère Angèle, et je m'incline, dit le comte.

Ce dialogue, qui avait lieu entre le châtelain de Limeray et sa femme à l'issue de leur déjeuner, était motivé par la visite qu'un bûcheron des environs avait faite le matin même au château, demandant à parler au maître ou à la maîtresse de céans.

Admis immédiatement auprès de celui-ci, il avait alors raconté qu'il avait recueilli chez lui une pauvre femme qui s'était blessée, en tombant, assez grièvement pour ne pouvoir continuer sa route ; manquant de ressources nécessaires pour lui donner les soins que réclamait son état, il s'était décidé à s'adresser à Mme la comtesse dont la charité est connue dans tout le pays.

Dès les premiers mots du bûcheron, Angèle avait pressenti dans tout ce récit une fable imaginée par Rigaut ; son soupçon se changea en certitude quand sur la demande du comte, de lui faire connaître dans quelle partie de la forêt il demeurait, le bûcheron lui désigna le carrefour des Chênes-Verts.

Sans hésitation, la comtesse de Limeray avait promis au bûcheron de se rendre le jour même chez lui. Et c'est au moment où elle s'appretait à tenir sa promesse, en se rendant au carrefour des Chênes-Verts, que le comte

s'offrait pour l'accompagner.

Le lecteur connaît, sans qu'il soit besoin de les rappeler ici, les graves raisons qu'elle avait de refuser cette offre et de vouloir se rendre seule là où elle savait rencontrer son oncle Pierre Rigaut...

Sans insister, comme on l'a vu plus haut, le comte de Limeray se préoccupa seulement de savoir si la comtesse connaissait bien exactement le chemin qui conduit à la cabane du bûcheron. La comtesse le rassura à ce sujet.

— Germain, dit-elle, que j'ai consulté avant de déjeuner, m'a donné tous les renseignements désirables. Il m'a désigné la porte par laquelle je devais sortir du parc pour me trouver le plus près du carrefour des Chênes-Verts qui se trouve, paraît-il à une très faible distance. D'ailleurs, j'ai demandé à Germain de m'attendre à la sortie du parc avec un panier de provisions que j'emporte à tout hasard. Il me conduira jusqu'à la porte du bûcheron et, au besoin, il m'attendra, pour me ramener... Vous voyez, cher ami, ajouta la comtesse de Limeray, que vous auriez tort de conserver la moindre inquiétude à mon sujet...

Comme elle achevait sa phrase, la porte de la salle à manger s'ouvrit pour livrer passage à une gouvernante tenant par la main deux amours de bébés : les enfants du comte et de la comtesse de Limeray, Marthe et André.

— Je vais même avoir de la société pour traverser le parc, fit Angèle en allant au-devant des gracieux enfants qu'elle embrassa tendrement l'un après l'autre. Ces chers mignons vont me tenir compagnie jusqu'à la porte du jardin avec miss Maud (c'était la gouvernante).

Chaque jour, lorsque le temps le permettait, les en-

dettes de l'Etat et au paiement des services d'utilité générale l'effort imposé au pays.

Ce n'était pas chose facile dans un budget où la dépense de la dette (dette consolidée et annués divers) atteint, en chiffres ronds, 1,200 millions, et où les dépenses militaires, guerre et marine 1,100 millions.

Or, qui pourrait prétendre qu'étant donné l'état de l'Europe depuis la guerre de 1870, et la situation particulière de la France depuis le traité de Francfort, il soit possible de refuser les crédits demandés au titre de la défense nationale ? Qui pourrait songer un seul instant à diminuer par des économies imprudentes la première garantie de notre indépendance et de notre sécurité ? N'est-ce pas, au surplus, au relèvement de notre puissance militaire en même temps qu'à notre sagesse politique que nous devons d'avoir pour alliée une des plus grandes puissances européennes et d'attendre, avec le calme de la force, l'heure de la justice immanente ?

Et d'ailleurs, cela a-t-il empêché les pouvoirs publics d'examiner avec la plus scrupuleuse attention la destination et l'emploi des crédits demandés, et de s'assurer que les sacrifices imposés chaque année au pays produiraient leur maximum d'effet utile ?

On parle du chiffre — soi-disant excessif — des frais de régie, 350 millions. Or, il est démontré que la perception des impôts de toute nature ne coûte pas plus cher en France qu'à l'Etranger, et, à vouloir diminuer ces frais outre mesure ne risquerait-on pas de compromettre la rentrée de l'impôt ?

En somme, que reste-t-il pour les dépenses d'administration générale ? 241 millions.

Si peu réductible qu'apparaisse ce chiffre, il semble cependant que des économies soient encore possibles dans cet ordre d'idées. Certaines dépenses administratives sont hors de proportion avec les besoins réels du pays, et certaines formalités sont aujourd'hui surannées. C'est cette pensée qui a décidé le gouvernement à mettre la réorganisation de notre administration au premier rang des questions à l'ordre du jour, et l'étude préalable qui en a été faite par une Commission extra-parlementaire a démontré que les économies réalisables de ce chef ne pouvaient guère résulter que d'une large décentralisation, devant laquelle il est impossible de reculer aujourd'hui.

D'autres économies sont-elles réalisables sur les crédits affectés à l'éducation et à l'instruction, à l'assistance publique et à la solidarité, et enfin au perfectionnement de l'outillage national qui font une somme totale de 447 millions au budget de 1897 ? Le budget d'une démocratie ne le comporte guère, et en tout cas, les économies possibles sont circonscrites, on le voit, dans des limites très étroites. Déjà, les dépenses afférentes aux grands travaux publics ont été considérablement réduites dans ces dernières années. Les dépenses actuelles ont surtout pour objet l'achèvement plus ou moins rapide des entreprises commencées ; c'est à peine si on consent de loin en loin à inscrire au budget une entreprise nouvelle et encore faut-il, pour qu'il en soit ainsi qu'elle ait un caractère d'urgence indiscutable. Pour ne parler que des travaux en cours d'exécution, n'y a-t-il pas un inconvénient des plus sérieux à retarder outre mesure leur achèvement et par suite le moment où les dépenses engagées deviendront productives ? N'y a-t-il pas avantage au contrai-

re à hâter, dans la mesure du possible, leur mise en exploitation ?

On a reproché aux pouvoirs publics l'exagération de nos dépenses coloniales. Sans doute, notre effort a été considérable depuis une vingtaine d'années, et à dire vrai, les événements nous ont parfois, sur certains points, fait marcher plus vite que nous l'aurions voulu. Mais qui peut contester sérieusement la grandeur de l'œuvre accomplie et dont la France a le droit d'être fière !

Au surplus, toutes les nations commerçantes n'ont-elles pas agi de même ? N'ont-elles pas compris qu'il y avait pour elles un intérêt vital de premier ordre à se créer de nouveaux débouchés pour leurs produits, à une époque où la lutte pour la vie est devenue aussi ardente entre les nations qu'entre les individus ?

Ce qui est vrai, c'est que le moment est venu de marquer un temps d'arrêt. Nous sommes arrivés, on peut le dire à la limite des sacrifices que la France peut consacrer à son domaine colonial, et toute extension nouvelle doit être, en tout cas, précédée de l'entière mise en valeur de nos possessions actuelles.

Mais, pour en revenir à la politique des économies, est-il donc vrai qu'il n'y ait eu rien de fait à cet égard dans le passé et qu'il faille attendre la venue de nouvelles recrues parlementaires pour entrer résolument dans cette voie ? Rien n'est plus contraire à la réalité des faits.

Les économies réalisées depuis 1883 dépassent en effet le chiffre respectable de 400 millions, d'après le rapport de M. Antonin Dubost.

Elles sont de 265 millions, en chiffres ronds, de 1883 à 1892.

En 1893, de 19 millions (Rapport Poincaré), sans préjudice bien entendu des dépenses nouvelles ou résultant d'améliorations indispensables.

En 1895 (Rapport Cocher), de 71 millions.

En 1896 (Rapport Cocher), de 66 millions.

Enfin, pour l'exercice 1897, malgré des relèvements importants, qui intéressent surtout l'agriculture, la réduction nette paraît devoir atteindre encore le chiffre de 8 millions.

Et voilà le régime de dilapidation sous lequel nous vivons d'après certains, qu'aucune diatribe, si injuste soit-elle, ne saurait rebuter.

V. LOURTIÈS,
Sénateur des Landes, ancien Ministre.

INFORMATIONS

M. Constans

Le *Courrier du Soir* annonce que M. François Deloncle, député de l'arrondissement de Castellane, aurait manifesté l'intention de se démettre pour laisser son siège à M. Constans.

Russie

Par ordre impérial, le colonel du régiment de dragons de Nijni-Novgorod, le prince Louis-Napoléon, est nommé chef du 45^e régiment de dragons de Seversk.

La santé de Léon XIII

Londres, 6 janvier.

Le correspondant du *Daily News* à Vienne se dit informé, de source officielle, que l'état du pape est très grave.

D'autre part, on télégraphie de Rome, que la santé du pape est excellente.

— J'avoue humblement que je ne l'ai pas cherché...

— Alors vous persistez toujours...

— A croire qu'on s'est joué de mon pauvre Germain, bien que le brave garçon s'acharne toujours à des suppositions plus saugrenues les unes que les autres...

Sans répondre, Angèle jeta un coup d'œil sur l'énorme pendule de marbre placée dans l'angle de la pièce.

— Pardonnez-moi, fit le comte, je vous retiens et j'oublie moi-même que j'ai plusieurs baux à rédiger pour de nouveaux fermiers... Puisque vous avez refusé de m'emmener avec vous, chère amie, vous ne refusez pas du moins une part de collaboration dans vos amonnes ?

— Merci, je ne l'oublierai pas ! dit-elle en adressant un regard de remerciement à son mari...

Tandis que le comte de Limeray regagnait son cabinet de travail, Angèle s'acheminait lentement dans le parc, essayant d'oublier dans la contemplation des deux petits étres qui trottaient à ses côtés, le trouble qu'elle sentait la gagner à mesure que se rapprochait le moment où elle allait se retrouver en présence de celui dont elle avait de si puissantes raisons de redouter le contact.

Et, machinalement, ses yeux se portaient sans cesse sur Marthe et sur André... s'arrêtant plus longuement sur ce dernier, son fils, si heureux aujourd'hui, et qu'un caprice du misérable, qu'elle verrait tout à l'heure, pouvait perdre demain.

Cependant, tout en se laissant aller à de sombres pré-occupations, elle était arrivée à quelques pas de cette porte du parc, qu'elle devait franchir pour se trouver dans la direction du carrefour des Chênes-Verts.

— Miss, dit-elle à la gouvernante, continuez à vous promener avec les enfants dans cette partie du parc ; j'ai

L'Exposition de 1900

Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud a décidé de prendre part officiellement à l'Exposition de 1900.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1896. Les résultats accusent une plus-value de 2,360,220 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 3,420,000 fr. par rapport à la période correspondante de 1895.

Abdication de la reine Victoria

On télégraphie de Londres à la *Patrie* :

« Depuis quelques jours, le bruit circule, dans les cercles politiques de Londres, avec une persistance qui tiendrait à établir qu'il n'est pas sans fondement, que la reine Victoria aurait l'intention d'abdiquer, le jour du 60^e anniversaire de son avènement, en faveur du prince de Galles. »

La *Patrie* a déjà enregistré une information de source officielle dans ce sens. Aujourd'hui, on précise et l'on déclare que les renseignements très complets colportés dans le monde politique ou diplomatique viennent de source très autorisée.

Mort du frère Joseph

Le très honoré frère Joseph, supérieur général de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, vient de mourir à Arcahon. Il était né à Saint-Etienne, le 30 mars 1823.

Judi matin ont eu lieu les obsèques du T. H. frère Joseph, supérieur général des frères de la doctrine chrétienne.

A 8 heures, M. Captier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, a célébré dans la chapelle de l'Institut une messe funèbre à laquelle assistait seul le personnel de la maison-mère.

A neuf heures et demie, le cortège s'est mis en marche.

Derrière le corbillard marchaient les membres de la famille, les membres du conseil supérieur de l'instruction publique ; les directeurs de la maison-mère, suivis de tous les frères et moines ; venaient ensuite les directeurs d'un grand nombre de pensionnats accompagnés de délégations.

A dix heures moins un quart, le cortège est arrivé à l'église Saint-François-Xavier.

S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, arrivé quelques minutes auparavant, est venu lui-même recevoir le corps à l'entrée de l'église.

La messe a été dite par M. Péchenard, recteur de l'Institut catholique.

Pendant la messe, la maîtrise de la paroisse s'est fait entendre.

Après la messe, Mgr Richard, archevêque de Paris, a donné l'absoute.

Dans l'après-midi, le cercueil a été descendu dans les caveaux de l'église, en attendant son transport à la maison des frères d'Atthis Mons (Seine-et-Oise), où aura lieu dans le caveau des supérieurs généraux l'inhumation définitive.

MADAGASCAR

Marseille, 8 janvier.

Le *Yang-Tse*, des Messageries maritimes, courrier de Maurice et de la Réunion, est arrivé

à quatre heures avec 150 passagers, parmi lesquels MM. Legrand, capitaine d'infanterie de marine ; Baudy, capitaine de la légion étrangère ; Verrier, chef de bataillon de la légion étrangère, etc. ; 12 sous-officiers, 85 caporaux et soldats ; un groupe de marins dont 15 alités et 11 condamnés.

Aucun accident ne s'est produit pendant la traversée. Le *Yang-Tse* apporte quelques nouvelles de Madagascar. L'insurrection dans l'Emyrne est, paraît-il, presque complètement apaisée. On peut circuler sans escorte dans un rayon de trente kilomètres autour de Tananarive. La dernière bande du Sud commandée par Rainibetsimisaraka est aculée sans ressource à la forêt.

L'affaire Baihaut-Lesseps-Blondin

C'est aujourd'hui que la première chambre du tribunal civil de la Seine devait rendre son jugement dans l'affaire Baihaut-Lesseps-Blondin. Le tribunal a renvoyé à huitaine.

Terrible incendie

Québec, 7 janvier.

Le couvent des Ursulines, à Roberval, près du lac Saint-Jean, a été détruit, hier, par un incendie causé par l'explosion d'une lampe.

Sept religieuses ont été brûlées vives. Les autres n'ont pu se sauver qu'avec de grandes difficultés.

La scène était navrante : on entendait les cris de désespoir des victimes ; mais comme les fenêtres étaient garnies de barreaux et de grilles, il était impossible de leur porter secours. Heureusement, les élèves étaient en ce moment chez leurs parents pour les vacances de Noël.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Lettre de M. Calmon-Maison

8 janvier 1897.

Mes chers électeurs,

Malgré l'heure tardive à laquelle je me suis décidé à poser ma candidature aux élections sénatoriales du 3 janvier, vous m'avez, au nombre de 181, honoré de vos suffrages. Je vous en remercie.

Si, en votant pour moi, beaucoup d'entre vous se sont rappelés d'anciens souvenirs, tous vous avez voulu, par cette manifestation, affirmer les principes que j'ai sans cesse défendus et qui se résument dans le respect de la liberté individuelle, de la propriété, de la famille, de la religion.

C'est l'application de ces principes qui seule peut arrêter les progrès du socialisme, garantir le calme à l'intérieur et assurer la prospérité de la République et la grandeur de la Patrie.

Croyez, mes chers électeurs, à mes sentiments dévoués.

CALMON-MAISON,
Conseiller général.

Nos compatriotes

M. Edouard Peyre, sous-préfet de Saumur, est nommé secrétaire général de la préfecture d'Alger.

M. Paul Lescale, conseiller de préfecture de la Haute-Marne, est nommé conseiller de préfecture de la Corrèze.

comtesse, je le connais, et il m'est avis que lui aussi me connaît autant, si ce n'est plus que moi...

— Aurais-tu quelque reproche à lui faire ?

— Si j'aurais des reproches à lui faire... Ah ! ben dam ! pour sûr... Malheureusement, m'sieu Daniel est si bon qu'il en est faible.

— Mais que vient faire le comte en cette circonstance ?... demanda la comtesse de Limeray.

— Germain leva le bras, comme pour prendre le ciel à témoin de ce qu'il allait dire...

— Faites excuse, madame la comtesse, mais, voyez-vous, m'sieu Daniel, avec toute sa bonté, fait plus du mal que du bien... D'abord moi je ne sais plus que faire...

Sous prétexte qu'il faut que chacun vive, j'ai ordre de me montrer très doux pour les braconniers... Or, qu'arrive-t-il ? que ceux-ci se moquent de nous, et ce Guérin tout le premier... A plusieurs reprises déjà j'aurais pu le pincer, mais à quoi bon... il serait venu comme les autres pleurnicher auprès de m'sieu Daniel, et c'était encore le pauvre Germain qui subissait un affront...

— Après tout, pour un lièvre, ou une perdrix, le cas n'est pas pendable...

— Sans doute le cas ne serait pas grave si on avait affaire à des malheureux véritables... mais avec cette clique-là... il faut s'attendre à tout... Croyez-moi madame la comtesse, avec ce système de laisser la bride sur le cou à tout ce joli monde, m'sieu Daniel nous attirera un beau jour quelque désagrément. Faut être bon mais faut être sévère aussi !

— Mais que ne dites-vous tout ceci au comte de Limeray, mon bon Germain ? fit Angèle.

(A suivre)

une visite à faire non loin d'ici, je compte ne pas être retenue très longtemps. Ne vous éloignez pas, afin que je puisse vous reprendre à mon retour pour rentrer au château...

A la porte du parc, Germain attendait avec l'exactitude d'un ancien soldat. Son éternel fusil, qu'il ne quittait jamais dès qu'il mettait le pied hors de chez lui, en bandoulière, il tenait à la main un énorme panier recouvert d'une serviette, qu'on lui avait préparé à l'office ?

De plus loin qu'il aperçut la châtelaine de Limeray, il souleva sa casquette, en dissimulant de son mieux dans sa large main, le culot de sa pipe de bruyère.

— Mon bon Germain, je vous ai fait attendre, excusez-moi, lui dit la comtesse... mais je suis venue jusqu'ici avec mes enfants, et vous comprenez qu'avec ces mignons on n'avance pas vite.

— Je suis aux ordres de madame la comtesse, fit le garde-chasse.

Et, désignant une immense avenue très large et très spacieuse, il ajouta :

— Si madame la comtesse veut bien prendre par cette coulée, il lui faudra très peu de temps pour gagner la cabane du père Guérin ?

— Le père Guérin ?... demanda Angèle qui n'avait dans la tête que le nom de la mère Riocette.

— Le bûcheron du carrefour des Chênes-Verts...

— C'est juste... mais j'ignorais qu'il s'appelait Guérin... Est-ce que vous le connaissez, vous, Germain, ce Guérin... demanda-elle...

A cette question le garde-chasse eut une moue significative qui n'aurait pas trompé l'interlocuteur le moins perspicace...

— Si je connais Guérin, ah ! dam ! oui, madame la

Académie de Toulouse

M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse est à Cahors depuis deux jours, il a inspecté le Lycée et les écoles primaires.

Inspection primaire

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé la nomination de M. Delpech, inspecteur primaire à Cahors, au même poste à Agen. Il est juste de considérer la nomination de M. Delpech, comme un avancement et non comme une disgrâce. En effet, le nouveau poste de M. Delpech est plus important que celui de Cahors et par conséquent le traitement est plus élevé.

Officier de réserve

M. Dutat, sous-officier de réserve, vient d'être nommé sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors.

Livraison des tabacs

(Suite)

Contrôle de Cahors n° 2

Première commission. — Premier groupe : Saint-Cirq-Lapopie, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 février ; Orniac, 17, 18 février ; Bergant, 13, 18, 20 février ; Crégols, 12, 19, 20 février. Deuxième groupe : Larroque-des-Arcs, 20, 22, 25 février ; Cahors (Nord), 20, 22, 23, 24, 25, 26 février ; Cours, 26, 27 février, 4 mars ; Vers, 25 février, 3, 4, 5 mars. Troisième commission. — Troisième groupe : Lauzès, 12 février ; Sénailac, 13 février ; Caniac, 13, 15, 16 février ; Sabadel, 16, 17 février ; Lentillac, 16, 17 février ; Cabrerets, 17, 18, 19 février, 4 mars ; Cras, 19, 20 février ; Saint-Martin-de-Vers, 20 février. Quatrième groupe. — Limogne, 20 février ; Esclauzels, 20, 22 février, 3 mars ; Saint-Géry, 22, 23, 24, 25, 26, 27 février, 3 mars ; Arcambal (Pasturat), 20, 27 février, 3 mars ; Bouziès, 3, 4, 5 mars ; Lugagnac, 20 février, 5 mars.

Contrôle de Cajarc

Première commission. — Deuxième groupe : Larroque-Toirac, 6, 13, 15 mars ; Montbrun, 6, 8 mars ; Sauliac, 8, 9, 10 mars ; Marcilhac, 8, 10, 11, 12, 13 mars ; Saint-Pierre-Toirac, 13, 16 mars ; Gréalou, 15 mars. Troisième groupe. — Carayrac, 15 mars ; Cadrien, 15 mars ; Sainte-Eulalie, 8, 15, 16 mars ; Saint-Sulpice, 10, 11, 12, 16, 19 mars ; Brengues, 16, 18, 19 mars ; Béduer, 19 mars ; Blars, 19, 20 mars. Dernière commission. — Premier groupe : Corn, 6, 8, 16 mars ; Boussac, 8 mars ; Cajarc, 8, 9, 10 mars ; Saint-Chels, 8, 9, 10 mars ; Calvignac, 11, 12, 13, 15 mars. Quatrième groupe : Cénévières, 12, 13, 15 mars ; Saint-Martin-Labouval, 15, 16, 17, 18 mars ; Larnagol, 15, 17, 18, 19, 20 mars.

MAGASIN DE SOULLAC

Contrôle de Gourdon

Troisième groupe : Lamothe-Fénelon, 12, 13 janvier ; Masclat, 13 janvier ; Le Roc, 13, 14, 15 janvier ; Payrac, 15, 16 janvier ; Loupiac, 16 janvier. Quatrième groupe : Nozac, 16 janvier ; Fajoles, 16 janvier ; Saint-Cirq-Madelon, 16 janvier ; Peyrignac, 18 janvier ; Rouffilhac, 18 janvier. Premier groupe. — Gourdon, 18, 19, 20 janvier ; Souillaguet, 20 janvier ; le Vigan, 20 janvier. Deuxième groupe. — Dégagnac, 20, 21, 22, 23, 25, 26 janvier ; Concorès, 20, 26, 27 janvier ; Saint-Germain, 27, 28, 29 janvier ; Frayssinet, 29 janvier ; Saint-Chamarand, 29 janvier ; Saint-Clair, 30 janvier ; Léobard, 30 janvier ; Salviac, 1, 2, 3, 4 février.

Contrôle de Cajarc

Groupe unique. — Durbans, 5 février ; Sonnac, 5 février ; Saint-Simon, 5 février ; Assier, 3, 6 février ; Livernon, 6 février ; Grèzes, 6, 8 février ; Lissac, 8 février ; Gramat, 8, 9 février ; Rignac, 9 février ; Reilhac, 9 février ; Quissac, 9, 10 février ; Espédaillac, 6, 10 février.

Contrôle principal de Souillac

Quatrième groupe. — Lacave, 11 février ; Lachapelle-Auzac, 12, 13 février ; Pinsac, 12, 13 février. Premier groupe. — Miers, 13 février ; Montvalent, 13 février ; Creysse, 13 février ; Baladou, 13, 15 février ; Martel, 15 février ; Strenquels, 16 février ; Condat, 16 février ; Cagnac, 16 février. Deuxième groupe. — Vayrac, 16, 17 février ; Bétaille, 17, 18 février ; Saint-Michel-Loubéjou, 18, 19 février ; Prudhomat, 19, 20 février ; Bretenoux, 20 février ; Loubressac, 22 février ; Saint-Céré, 22, 23 février ; Floirac, 23 février ; Saint-Denis, 23 février. Troisième groupe. — Meyronne, 23 février ; Cuzance, 24 février ; Lauzac, 24, 25 février ; Souillac, 25, 26, 27 février ; Saint-Sozy, 27 février.

Les experts de tabac

Magasin de Cahors. Commissions fonctionnant simultanément aux deux tables d'expertise pendant la première moitié de la période de livraison, c'est-à-dire du 7 janvier courant au 11 février prochain : Première commission. — Titulaires, MM. Cayla, de Saint-Géry ; Bessat, de Craissac ; Faurel, de Lanzac. Suppléant, M. Louis Delpy, de Souillac. Deuxième commission. — Titulaires, MM. Lalo, propriétaire à Cras ; Matet, de Gindou ; Marcouly, de Saint-Pierre-Toirac. Suppléant, M. Sirvain, de l'Hospitalet.

Acte de probité

Le jeune Balagayrie, élève de l'école annexe de l'école normale de garçons, a trouvé sur la voie publique une certaine somme qu'il s'est empressé de faire parvenir au bureau de police.

Vol à l'aide d'effraction

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans le débit de boissons du nommé Combebias, rue des Boulevards, 9, en cassant un carreau d'une porte vitrée donnant sur la cour de l'immeuble occupé par la famille Combebias.

A l'aide d'un ciseau, ils ont ouvert le tiroir du comptoir où ils ont pris une somme de 2 fr. environ en monnaie de billon ; ils ont ensuite ouvert le tiroir d'une armoire qui se trouvait dans la même pièce en écartant les glissières qui le soutenaient et ont dérobé une pièce de 10 francs, dédaignant d'emporter une montre en argent et une paire de boucles d'oreilles qui se trouvaient à côté.

Une enquête est ouverte.

La fonte des neiges

Le fort vent du Midi qui règne depuis mardi matin, accélère rapidement la fonte des neiges sur toutes les montagnes de l'Aveyron. Jeudi avant la nuit, elle avait complètement disparu sur toutes les hauteurs en vue d'Espalion. Les eaux du Lot commencent à se troubler ; si ça continue, nous pourrions bien avoir une petite crue.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 2 au 9 janvier 1897

Naissances

Roujou, Frédéric, Boulevard Gambetta, 29. Lacoste, Julien, rue Vayrols, 8. Bras, Louis, rue Jean XXII, 1. Cayre, Lucien, rue du Tapis-Vert, 6.

Mariages

Iches, Charles, prop. et Guiraudet, Marie. Selves, Robert, chapelier, et Despax, Louise. Escrive, Louis, fleur, et Bere, Marceline, couturière. Mercadié, Jean, boulanger, et Denègre, Marie. Vincent, Jean, cultivateur, et Xamié, Jeanne.

Décès

Rémy, Marie, épouse Astruc, 69, rue des Elus, 4. Costes, Marie, veuve Burgalières, 42 ans, aux Tuileries. Sudrie, Baptiste, cultivateur, 53 ans, à l'hospice. Crayssac, Jean, ancien libraire, 74 ans rue de la Mairie, 6.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 7 et 10 Janvier 1897

De 3 à 4 heures

Allégo militaire	Hetge.
Le Rol d'Yvetot (Ouverture)	Adam.
Dolorés (Valse)	Waldteufel.
Les Noces de Figaro (Fantaisie)	Mozart.
Gloire aux Femmes (Mazurka)	Strobl.

Variétés

UN PAPE FRANÇAIS

JEAN XXII

(Suite)

II

De sa ville natale Jacques Duèze se rendit à Montpellier dont l'Université était célèbre. Il y étudia le droit canon et le droit civil sous la direction d'un jeune maître très réputé, Bertrand de Montfaveu ou Montfaveu, avec qui il se lia et qu'il éleva plus tard au cardinalat. Enfin il acheva son instruction au pied des chaires de l'Université de Paris. La théologie, qui était la science la plus en honneur, le droit et la médecine l'occupèrent principalement.

Il s'y serait même initié aux secrets de l'occultisme par les leçons d'Arnauld de Villeneuve et de Raymond Lulle, et l'on a publié sous son nom deux traités d'alchimie, *l'Élixir des philosophes* et *l'Art transmutatoire*, qui contient des recettes pour fabriquer l'or.

Mais ces écrits paraissent plutôt l'œuvre de Jean XXI, pontife notoirement adonné aux arts hermétiques, à qui il faudrait aussi restituer un recueil de médecine usuelle, le *Thesaurus pauperum*, composé dans un but plus philanthropique que scientifique, pour indiquer aux pauvres gens des remèdes élémentaires et d'emploi facile. L'Abbé Verlaque (*Jean XXII, sa vie et ses œuvres d'après des documents inédits*) discute copieusement, avec documents à l'appui, la paternité de ces écrits et il n'hésite pas, malgré l'autorité de Michaud, de Didot et de l'histoire littéraire, à la refuser à Jean XXII pour en faire hommage à son prédécesseur, vingt et unième du nom. Reste cependant que Jacques Duèze associé avec ardeur au mouvement intellectuel de son temps, fut curieux de l'hermétisme et savant en médecine, comme en philosophie, en théologie, en belles-lettres et en législation.

Avec des connaissances si étendues et doué d'une éloquence naturelle à laquelle des adversaires comme Pétrarque, Villani, Ferrati de Vi-

cence ont rendu témoignage, Jacques Duèze ne fut pas longtemps à découvrir sa voie. Il se sentit naturellement porté vers l'enseignement qui, en satisfaisant ses goûts oratoires, lui procurait les moyens de mettre son nom en lumière. Cette carrière offrait le plus sûr chemin aux ambitieux et un homme de sa valeur, qui ne s'était d'ailleurs encore détaché du siècle par aucun engagement religieux, ne pouvait se résigner à vivre complètement ignoré de ses semblables et sans action sur eux.

Il débuta par sa ville maternelle, où il avait obtenu de brillants succès d'écolier dont le souvenir n'était pas encore effacé, et vint y professer le droit civil. La vogue le suivit, les auditeurs affluèrent autour de sa chaire. Ces étudiants, qui venaient souvent de fort loin, en rentrant chez eux, y répandaient les louanges de leur maître, et la renommée de Jacques Duèze le fit appeler à l'Université de Toulouse. Il avait déjà atteint, peut-être même dépassé la cinquantaine (1). Jacques Duèze y faisait depuis quelques années des cours publics, lorsque Louis d'Anjou, fils du roi de Naples Charles II, fut nommé au siège épiscopal de Toulouse.

Ce prélat, à qui l'éminent docteur fut signalé, se prit d'amitié pour lui, lui accorda sa confiance et l'admit parmi les membres de son conseil (2). A dater de ce jour, la fortune de Duèze entra dans une phase nouvelle et féconde.

L'évêque, installé depuis quelques mois à peine dans sa résidence, voulut entreprendre un voyage en Italie. Emmena-t-il Jacques Duèze, qui aurait ainsi assisté à sa mort survenue en route à Brignoles le 10 août 1298 ? Duèze accompagna-t-il le corps à Naples, ou s'y rendit-il spontanément pour visiter un proche parent qui y avait établi une maison de commerce ? La première hypothèse paraît plus rationnelle, mais l'incertitude règne sur les motifs qui le conduisirent en Italie. Ce qui ne semble pas douteux, c'est que, arrivé à Naples, il songea aussitôt à y prendre racine. C'est peu après qu'il aurait embrassé l'état ecclésiastique.

Il aurait, selon Ferrati, dont rien en somme ne contredit péremptoirement en cette partie ce récit, découvert sa vocation au cours d'entretiens avec un frère mineur, et serait entré dans l'ordre sur les pressantes instances de ce religieux. Celui-ci était un familier de la cour. Il recommanda Jacques Duèze au roi, déjà très favorablement disposé par le souvenir des services rendus à son fils, et la bienveillance royale se traduisit aussitôt par l'attribution de nombreux bénéfices au nouveau clerc et sa nomination à l'évêché de Fréjus.

On était en 1299, et l'évêque, qui faisait à Naples de si fréquents voyages que les malveillants l'accusèrent d'avoir abandonné son siège au lendemain de la prise de possession, devenait en 1307, chancelier du royaume.

Son activité trouvait cependant le moyen de mener de front les affaires temporelles de son maître et les affaires spirituelles du diocèse, puisqu'il composa, vers 1308, pour la direction du clergé et des fidèles, un règlement intitulé *Siber institutionum*, dont la bibliothèque municipale du chef-lieu de Vaucluse possède le manuscrit. A la mort de Charles II, il accompagna à Avignon le roi Robert, qui allait s'y faire sacrer. Quelques troubles s'étant produits à cette occasion dans les Siciles et en Provence, Duèze réussit à les apaiser par son intervention. Il en fut récompensé par l'évêché d'Avignon, auquel Clément V l'appela en 1311, sur la prière de Robert.

Ainsi Jacques Duèze était arrivé à occuper dans la ville papale le premier rang après le souverain pontife. Après avoir été le conseiller d'un roi, il devint le conseiller du pape. Il exerça dès lors en réalité dans leur plénitude ou partagea largement les pouvoirs de Clément V qui, pour l'attacher d'une manière exclusive au gouvernement de l'Eglise, lui conféra en 1312, à l'issue du concile de Vienne, le titre de cardinal-évêque de Porto, l'un des subvicariats de Rome, et le gardait à la cour pontificale, en l'autorisant à faire régir le siège par un délégué, il seules qu'en le comblant de ces honneurs exceptionnels et en l'associant par une collaboration si étroite à son autorité, Clément V ait voulu le désigner comme le plus capable de lui succéder.

Ch. ROUSSEL. (A suivre).

(1) Lacroix, *Series episcoporum cadurcensium*.
(2) Cathala-Coture, *Biographies des personnages remarquables du Quercy et du Rouergue*.

A VENDRE

Plants greffés et porte-greffes, Riparias, Rupestris ou Solonis racinés ou en boutures, à de bonnes conditions. On offre à tout acheteur sujets pour greffage du plant de Méraud, Auxerrois authentiques. S'adresser à COUAILLAC François, à Foussal, par Luzech (Lot).

Monsieur BÉNATRE

Pâtissier-Confiseur,

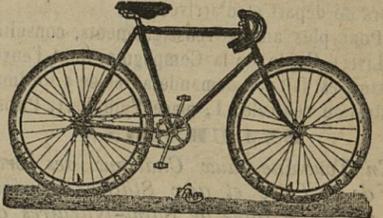
Rue de l'Hôtel-de-Ville à Cahors,

A l'honneur de faire savoir à sa nombreuse clientèle qu'il ne cède pas son industrie. Par conséquent tous les bruits plus ou moins intéressés qui ont couru sur son compte sont absolument faux.

L'on trouvera chez lui toutes les dernières nouveautés en confiserie et articles du jour de l'an à des prix modérés.



USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

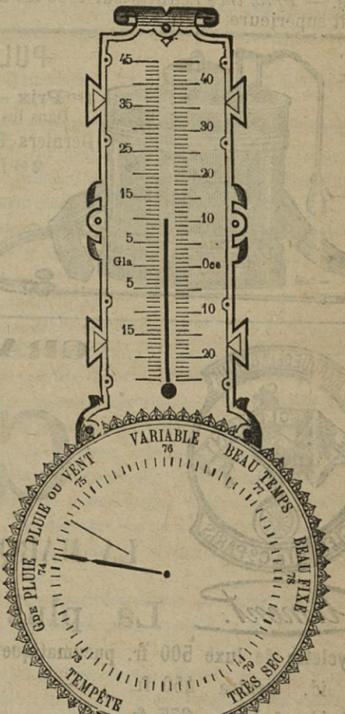
H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 3.1 Id. maxima de la veille : 18.9. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

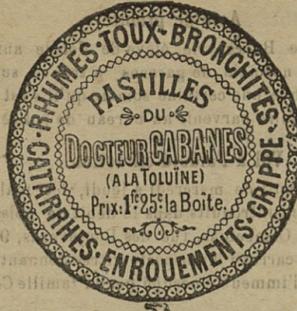
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph^o DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

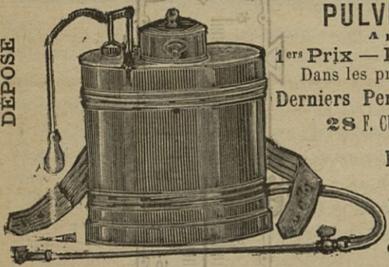
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur
3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

OUTILLAGE INDUSTRIEL ET D'AMATEURS

Nouveau Tarif-Album (300 p., 1200 grav.) n° 0485
A. TIERSOT, Const. 16, r. des Gravilliers, Paris.



Pour le prix de Fr. 7 25
contres remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec mes nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermoirs, edises du soufflet assortis et avec coins nickel. 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25, Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

Le propriétaire-gérant: LAYTON

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^o dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 1 375 fr. —	id. n° 2 id. 375 fr. —
id. n° 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).